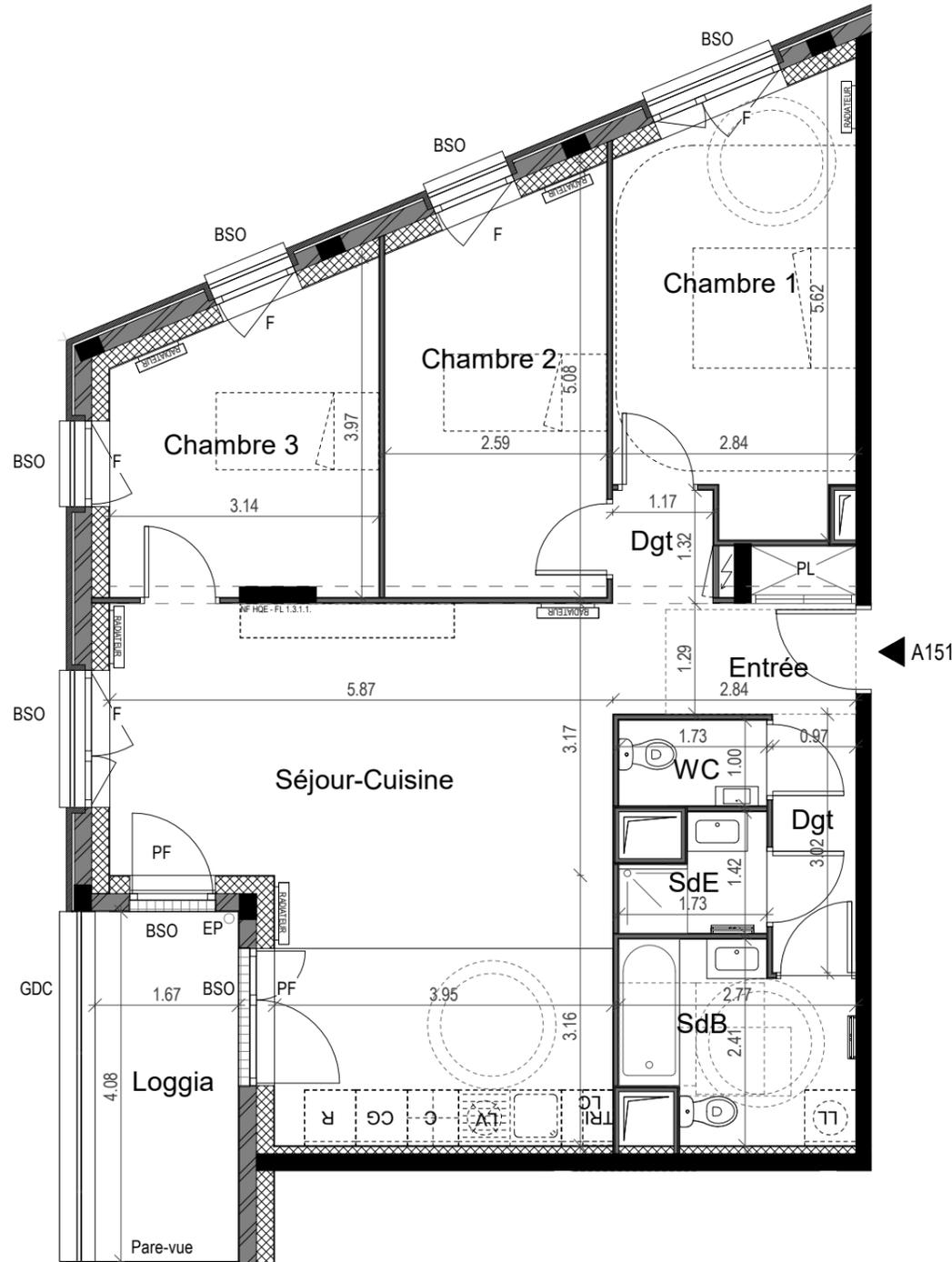


0 1m 2m 5m

1/75 eme



◀ A151

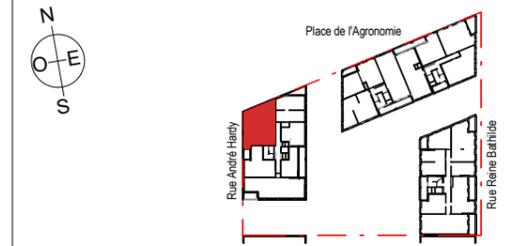
**LE CENTRAL**

**LOT C.1.5.A**

**Pitch Immo**  
UNE MARQUE ALTAREA

**DEMATHIEU BARD IMMOBILIER**  
**SOGEPROM**

**Localisation**



**Bâtiment A - Cage A1**

Appartement 4 pièces - 5ème étage A151

Entrée	3.2 m <sup>2</sup>
Séjour-Cuisine	32.6 m <sup>2</sup>
Chambre 1	13.3 m <sup>2</sup>
Chambre 2	11.8 m <sup>2</sup>
Chambre 3	10.4 m <sup>2</sup>
SdB	5.7 m <sup>2</sup>
SdE	2.0 m <sup>2</sup>
WC	1.7 m <sup>2</sup>
Dgt	4.4 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>85.1 m<sup>2</sup></b>
Loggia	7.6 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE(S) TOTALE(S) ANNEXE(S)</b>	<b>7.6 m<sup>2</sup></b>

**Légende**

- ▶ — Entrée principale
- CG — Emplacement congélateur
- LV — Emplacement lave-vaisselle
- LL — Emplacement lave-linge
- R — Emplacement réfrigérateur
- C — Emplacement cuisson
- TRI — Emplacement tri des déchets
- LC — Emplacement linéaire complémentaire
- PL — Placard
- Sèche serviette
- Radiateur
- RP — Robinet de puisage
- F — Fenêtre toute hauteur avec garde-corps
- FAV — Fenêtre allège vitrée
- FAP — Fenêtre allège pleine avec lisse
- PF — Porte fenêtre
- BSO — Brises-soleil orientables
- GDC — Garde-corps
- Tableau électrique
- Poutre
- Soffite et faux plafond
- Gaine technique
- Poteau
- Espace pour composte
- EP — Descente d'eau pluviale
- TP — Trop-plein d'eau pluviale

Indice : 0

Date : 16/02/2024



**NOTA :**

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation. Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH. Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni ( hormis meuble de salle de bain / salle d'eau et kitchenette ) Au premier étage les soffites et faux-plafonds ne sont pas représentés car la présence de faux-plafonds est quasiment systématique.